



Les réseaux PAS (Prévention, Aide et Suivi)

Dans le cadre d'un partenariat Ministère de l'Education nationale/MGEN, les Réseaux PAS ont pour but de favoriser le maintien dans l'emploi et la réinsertion professionnelle des personnels de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur soumis à des risques professionnels particuliers ou atteints par une ou des affections entraînant une difficulté dans leur exercice professionnel.

I. L'Espace Accueil Ecoute (EAE)

- Entretien gratuit et confidentiel avec un psychologue, **sur rendez-vous** (3 entretiens au maximum sur 1 an).
- Ouvert à **tous les personnels de l'Education Nationale ou des établissements de l'enseignement supérieur** en activité et en situation de fragilité ou de mal-être professionnel.
- En complémentarité et en lien avec les services de l'Education Nationale ou de l'Enseignement supérieur (Médecine de prévention, DRH, service social du personnel), l'Espace d'Accueil et d'Ecoute permet à celles et ceux qui en ressentent le besoin, d'être écoutés, accompagnés et, si nécessaire, d'être orientés mais n'a pas une vocation thérapeutique.
- Situés dans des locaux de la MGEN : 57 Bd Saint Michel, 49000 Angers

II. Actions de formation et de sensibilisation

Il peut s'agir de formations, formations-action mais aussi d'ateliers, de conférences, débats et tables rondes.

Objectif :

- Anticiper et accompagner les évolutions
- Acquérir des connaissances, des compétences et des clés de compréhension
- Créer une culture commune sur les questions de bien-être et de qualité de vie au travail

III. Groupes d'Échanges sur les pratiques professionnelles

Temps d'échanges sur les pratiques professionnelles pour les équipes des établissements scolaires.

Objectif : améliorer la santé et la qualité de vie au travail, en partant de situations professionnelles vécues sur le terrain et de questionnements individuels et collectifs liés au travail réel.

- La présence d'un psychologue du travail garantit la circulation de la parole et le respect du cadre proposé.
- Le fonctionnement suppose : l'accord du chef d'établissement, le volontariat et la disponibilité des participants, une nécessaire confidentialité, le respect des uns des autres.
- La constitution du groupe et la fréquence des échanges sont déterminés lors de préparation du projet.

IV. Interventions auprès des équipes

Ce type d'intervention se justifie notamment lors de situations de conflits, de changements ou d'évolutions au sein de l'établissement.

Objectif : Analyser les situations et les difficultés pour ensuite proposer des pistes d'amélioration et d'aide à l'action , développer la cohésion d'équipe et améliorer le bien-être des professionnels.

Pour plus d'informations sur ces dispositifs, vous pouvez prendre contact avec la section MGEN de votre département ou adresser vos questions à l'adresse suivante : dfauchard@mgen.fr